

La Liste rouge régionale des poissons menacés en Franche-Comté

Introduction

Le territoire régional ne couvre qu'une partie de l'ensemble géographique de l'arc Jurassien.

Il est cependant représentatif des caractéristiques géologiques et hydrographiques de cet ensemble.

Des plateaux et des monts calcaires, un système karstique développé, des rivières peu nombreuses, souvent résurgentes, à débit important dès la source (Loue, Lison, Dessoubre...), sont caractéristiques de cette spécificité régionale, à l'exception des rivières du pied des Vosges, comme l'Ognon, le Rahin, le Breuchin..., qui coulent sur terrain acide à faciès granitique ou gréseux.

Les rivières calcaires dans leur grande majorité, étaient estimées parmi les plus productives, les plus riches, les plus diversifiées, pour leur faune piscicole. La Loue, dans le secteur d'ORNANS, ou le Doubs franco-suisse, dans celui de GOUMOIS, ont été de tout temps des références nationales, voire internationales, pour la qualité du tourisme de pêche de la Truite ou de l'Ombre.

Malheureusement depuis 2010, une dégradation générale du milieu aquatique, observée déjà dès 1990, est arrivée à un point de rupture qui s'est manifesté par des mortalités très importantes des populations de salmonidés et de certaines espèces inféodées aux mêmes milieux.

Les pêches électriques conduites par l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), ont chiffré des pertes de leurs populations de l'ordre de 80 à 90%, dans les secteurs les plus touchés. Les premières mortalités massives signalées dans la Loue en 2010, ont été suivies par d'autres sur le Doubs amont, puis sur le Dessoubre, sur la Bienne, sur le Cusancin, sur le Lison... Les pouvoirs publics ont été alertés, des enquêtes ont été diligentées, des scientifiques ont été questionnés, des groupes de travail et des conférences sur la Loue et les rivières comtoises ont été organisés par l'Etat et les collectivités territoriales.

L'origine de ces événements mortifères est multifactorielle, réunissant :

- les effets de pollutions d'origine domestique, agricole, industrielle et conduisant à une augmentation de l'eutrophisation liée à une augmentation de l'azote et du phosphore ;
- les conséquences sur la prolifération des algues filamenteuses (*Vaucheria*, *Cladophora*), et sur le colmatage des fonds ;
- la présence croissante des polluants toxiques, HAP, pesticides...

Des développements de Cyanophycées toxiques sont également récurrents. Le résultat visible est l'apparition de la saprolégniose sur différentes parties du corps des poissons entraînant leur mortalité.

Sans entrer dans le détail des résultats chiffrés des opérations de comptage de la faune piscicole, la constatation qui s'impose à tous, est une modification évidente traduite par une perte importante de la biomasse piscicole : ainsi, des années 1980 avec des valeurs proches de 400 kg/ha, on ne retrouve sur le même site, de 2014 à 2025, que des valeurs de 50 kg/ha et moins.

Sont également validées par les experts, les modifications de la zonation des rivières comtoises traduites par le déplacement vers l'amont des espèces peu tolérantes aux fortes variations de température et à son augmentation moyenne progressive depuis 50 ans.

Ainsi l'Ombre a déserté les basses vallées de la Loue et du Doubs ; très abondant dans les années 1960, il n'est plus présent que dans le secteur amont de ces rivières.

Ces constatations objectives imposent alors à l'établissement de la liste rouge régionale des poissons menacés en Franche Comté, des éléments récents, qui ne peuvent être ignorés et doivent être pris en compte.

La situation critique de certaines espèces de poissons est encore réversible, sous réserve de programmes d'intervention volontaristes. Cette évolution pourrait alors être actée lors de la révision périodique de la Liste rouge.

La méthodologie

C'est celle de l'UICN qui s'appuie sur une série de critères précis, pour évaluer les risques d'extinction de chaque espèce sur la base de connaissances actualisées disponibles.

Elle s'appuie sur une concertation et une validation par les experts régionaux, réunissant des scientifiques de l'Université, des représentants de l'ONEMA, des Fédérations de pêche, des hydrobiologistes de structures reconnues en Franche Comté et en Suisse limitrophe, également des membres du CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel) et des spécialistes de la faune réunis en présence de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Les collectes de publications, de cartographie, de résultats de pêches de sondage, permettent d'appliquer ces données à l'échelle régionale selon la procédure employée à l'échelle nationale.

L'évaluation des menaces demande alors de réunir plusieurs paramètres pour chaque espèce :

- l'évolution des effectifs ;
- la taille des populations ;
- l'évolution de la zone d'occurrence ;
- l'évolution de la zone d'occupation ;
- le degré de fragmentation.

La grille de synthèse de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) pour évaluer l'appartenance d'un taxon à l'aire de catégorie du groupe menacé de la Liste rouge, est précisée dans l'Annexe 1 du guide pratique pour la réalisation des Listes rouges régionales de 2011.

Au niveau régional on retient :

- RE disparue au niveau régional
- CR en danger critique
- EN en danger
- VU vulnérable
- NT quasi menacée
- LC préoccupation mineure
- DD données insuffisantes
- NA non applicable (ex espèces introduites)
- NE non évaluée

Cette classification peut être utilisée par la communauté scientifique et autorise les comparaisons de région à région ou de pays à pays, donc dans le réseau national, européen et international.

L'objectif de la Liste rouge :

L'identification des besoins prioritaires de conservation des espèces permet de fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques de sauvegarde de la faune, de la flore et de leurs milieux.

C'est aussi un outil d'information et de sensibilisation utile à l'Administration, aux communes et au public le plus large possible, pour limiter au mieux les taux d'extinction des espèces.

Au niveau régional, la liste rouge participe aux démarches de protection des rivières, de la qualité de l'eau qui est aussi celle qui alimente les populations locales. Elle permet donc une meilleure approche des besoins de gestion des milieux aquatiques par les Collectivités locales.

Les espèces de la liste rouge :

RE : Alose feinte du Rhône, Lamproie de rivière, Flet, Esturgeon - 4 espèces

CR : Apron du Rhône, Anguille européenne, Loche d'étang - 3 espèces

EN : Toxostome, Lote, Ombre - 3 espèces

VU : Blageon, Brochet, Truite fario, Lamproie de Planer - 4 espèces

NT : Chabot, Vandoise, Loche franche - 3 espèces

Au total 17 espèces disparues ou menacées sur 53 espèces recensées régionalement, 12 sont classées LC, 2 classées DD et 19 classées NA.

REFERENCES :

Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la liste rouge. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. Version 3.0. 26 p., 2003.

Listes rouges d'espèces menacées présentées le 17 01 08 au CSRPN par Y. Ferrez, F. Mora, J.-P. Paul, S. Roué, M. Carteron, B. Fernane. Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté. DIREN et Conseil Régional de Franche-Comté, 2008.

Collection des ouvrages : Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Poissons de la montagne jurassienne, trois tomes par D. Michelat, S. Roué, D. Pépin, JP. Vergon, E. Craney, H. Pinston, J.-P. Hérold, éditions NEO Besançon, 2005.

Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle du Doubs du centenaire 1899-1999, tome 87. Les poissons : le point sur les espèces disparues et nouvelles au cours des 19^e et 20^e siècles en Franche-Comté, J.-P. Hérold p 63-72

Quelques sites internet :

Liste rouge : uicn.fr

Inventaire national du patrimoine naturel : inpm.mnhn.fr

DREAL : franche-comte.ecologie.gouv.fr

Société d'histoire naturelle du Doubs : shnd.fr

Doris (faune et flore dulcicoles) : doris.ffsm.fr/



L'apron, une espèce endémique du bassin versant du Rhône, classée en danger critique, il est probablement condamné à la disparition en Franche-Comté dans la Loue, son dernier refuge : la moyenne Loue a subi des perturbations du milieu aquatique du fait des sécheresses, des étiages répétés et des températures de l'eau trop élevées. Le colmatage du fond de la rivière par des proliférations d'algues limite son espace vital. Les dernières populations ont des effectifs en chute continue depuis 2009 à 2022. L'OFB estime d'après ses comptages récents un effectif de 88 individus sur l'ensemble des stations pour des effectifs de 250 en 2009. Evolution qui paraît irréversible.

